



PRINTEMPS 2019 | VOLUME 10

# MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

## DANS CE NUMÉRO

- 1 | VOTRE ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ(E)
- 1 | CALCULEZ VOTRE PROPRE ESTIMATION DE LA PENSION EN LIGNE
- 2 | RAPPORT SUR LES PLACEMENTS
- 3 | RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR
- 4 | SONDAGE AUPRÈS DES PARTICIPANTS AU RRSPNB
- 5 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RRSPNB
- 5 | POLITIQUE DE FINANCEMENT
- 5 | SURVOL DU RRSPNB
- 6 | ÉVÉNEMENTS DE LA VIE
- 6 | LE POINT SUR LES ACTIONS EN JUSTICE
- 7 | MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS
- 7 | CONSEILS POUR LES RETRAITÉS

## COORDONNÉES

### PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

a/s de Vestcor  
C.P. 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

### PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)  
506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org)

# VOTRE ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ(E)

Vous devriez avoir reçu votre état des prestations de retraite au printemps. Ce document vous informe de l'état de vos prestations de retraite au 31 décembre 2018. Si vous ne recevez pas de document papier, votre employeur devrait vous avoir envoyé une version électronique.

Vous avez besoin d'aide pour lire votre état? Vous trouverez le guide Pour bien comprendre l'état des prestations de retraite de l'employé(e) joint à votre état. Ce guide est également accessible à partir de la page [www.vestcor.org/rrspnb](http://www.vestcor.org/rrspnb), sous « Livrets ».



## CALCULEZ VOTRE PROPRE ESTIMATION DE LA PENSION EN LIGNE

Saviez-vous que vous pouvez obtenir rapidement une estimation du montant de votre future pension mensuelle grâce au calculateur d'estimation de la pension en ligne de Vestcor? Vous pouvez aussi calculer autant d'estimations que vous le voulez sans avoir à remplir et retourner de formulaire, et les résultats sont instantanés. Vous voulez savoir à combien s'élèvera votre pension quand vous aurez 55, 60 ou 65 ans? Vous pouvez faire ces trois calculs et bien d'autres en quelques minutes.

Assurez-vous d'avoir avec vous votre état des prestations de retraite (voir la section précédente). Il contient des renseignements nécessaires aux calculs.

Si vous avez besoin d'aide pour vous servir du calculateur, vous pouvez visionner un tutoriel vidéo facile à suivre sur le site Web de Vestcor. Cette courte vidéo explique comment utiliser le calculateur étape par étape. Rendez-vous au [www.vestcor.org/calculateurs](http://www.vestcor.org/calculateurs).

Vous prenez votre retraite d'ici un an? Remplissez un formulaire officiel d'estimation de la pension accessible à partir de la page [www.vestcor.org/rrspnb](http://www.vestcor.org/rrspnb), sous « Formulaires de demande ».

**VESTCOR** Calculateur d'estimation de la pension

Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB)

Introduction Décharge Renseignements de l'état Renseignements de base Objectifs à la retraite **Estimation de la pension**

Estimation de la pension

**Pension mensuelle brute payable (avant les retenues)**

Calcul fondé sur le 31 juillet 2019 comme date de cessation d'emploi et le 1 août 2019 comme date de début de la pension.

Pension mensuelle après l'âge de 65 ans

1 234,56 \$

Sommaire

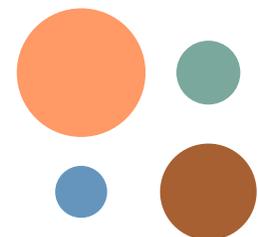
Sommaire des résultats

Date de début de la pension	Service avant le 1 janv. 2014	Facteur de réduction pour retraite anticipée
1 août 2019	Service avant le 1 janv. 2014	0,00 %
65 ans 0 mois	Service après le 31 déc. 2013	0,00 %

Détails du calcul

Le montant de la pension calculé ci-dessus est celui avant les retenues (par ex., impôt). L'Agence du revenu du Canada a créé un calculateur en ligne afin de vous aider à déterminer quel sera le montant de votre pension après impôt.

Cherchez le lien vers le formulaire de demande de calculateur.



**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

## APERÇU DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DU RÉGIME EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2018

### RENDEMENT DES PLACEMENTS

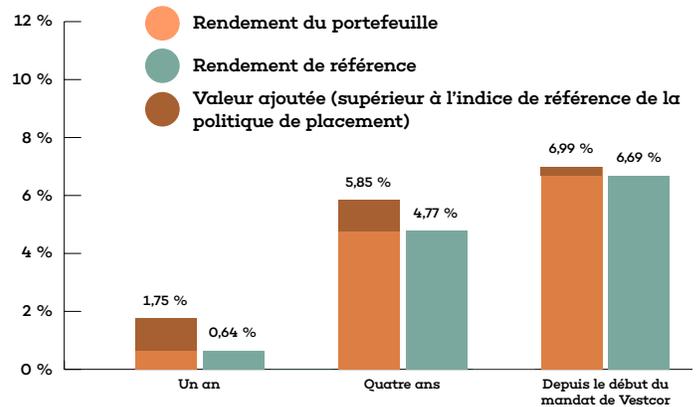
L'année 2018 a été marquée par une incertitude croissante sur les marchés financiers mondiaux. À la fin de l'année, le marché des actions affichait un déclin important, plus particulièrement à la fin du quatrième trimestre. Malgré cette incertitude, le rendement brut des placements du Régime au 31 décembre 2018 était positif, s'élevant à 1,75 % (soit plus que l'indice de référence du fonds total de 0,64 %).

Le rendement supplémentaire de 1,11 % par rapport à l'indice de référence de 0,64 % est attribuable aux activités de gestion active des placements de Vestcor par rapport à l'indice de référence de la politique de placement.

Nous sommes ravis que notre programme de placements ait dépassé considérablement l'indice de référence de la politique en 2018 et ait permis d'obtenir un rendement positif, contrairement à de nombreux autres fonds de pension, dont les rendements annuels ont été négatifs<sup>1</sup>. Fait plus important, le rendement à long terme annualisé sur quatre ans et le rendement depuis mars 1996, lorsque Vestcor a pris en main le fonds de pension, se sont maintenus au-delà du taux d'actualisation de 4,75 % fixé par l'actuaire indépendant du Régime, nous pouvons le voir ci-dessous.

### ACTIFS DE PLACEMENT : VOTRE FONDS DE PENSION

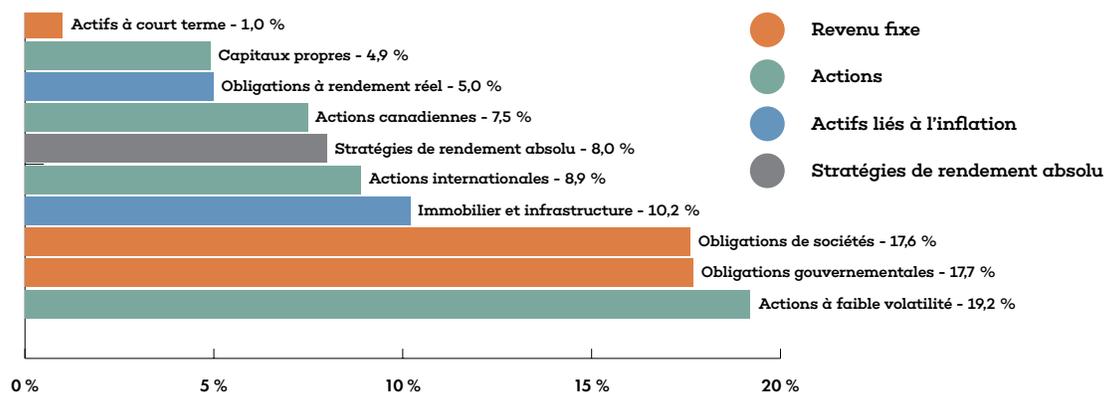
La juste valeur des actifs du RRSPNB au 31 décembre 2018 était de 7,618 milliards de dollars, en baisse de 20 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2017. Cette légère baisse des actifs du fonds au cours de l'exercice s'explique par le fait que la somme des cotisations des participants actifs et le rendement des placements a été légèrement inférieure aux prestations versées aux retraités au cours de l'année. Ce type de différence peut se produire à court terme et est recouvré grâce à des rendements de placement à long terme plus élevés.



### COMPOSITION DE L'ACTIF

Vous trouverez ci-dessous la répartition des placements du fonds, appelée aussi « composition de l'actif ». Ces renseignements sont à jour en date du 31 décembre 2018. Les pondérations de la composition de l'actif se sont avérées assez près des cibles de la politique de placement du conseil des fiduciaires.

En 2018, le rendement de la plupart des marchés boursiers mondiaux était négatif bien que le marché américain, stimulé par des gains en opération de change résultant de la baisse du dollar canadien, ait obtenu un rendement de 4 %. En outre, les contributions positives des instruments à revenu fixe et placements non traditionnels ont plus que compensé les résultats négatifs du marché des actions. Les perspectives géopolitiques mondiales restent mitigées en raison de l'incertitude qui continue de planer sur la tournure que prendront les résolutions découlant des négociations sur le Brexit, des relations commerciales entre la Chine et les États-Unis et des divers événements politiques dans le monde qui continuent à peser sur les investisseurs.



Les perspectives géopolitiques mondiales restent mitigées en raison de l'incertitude qui continue de planer sur la tournure que prendront les résolutions découlant des négociations sur le Brexit, des relations commerciales entre la Chine et les États-Unis et des divers événements politiques dans le monde qui continuent à peser sur les investisseurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site [www.vestcor.org/miseajourdumarche](http://www.vestcor.org/miseajourdumarche).

<sup>1</sup> Selon les Services aux investisseurs et de trésorerie de la RBC, les régimes canadiens de pension à prestations déterminées ont obtenu un rendement annuel médian de -0,7 % pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2018.

# RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR

Peut-être savez-vous qu'il est possible de racheter des périodes de service antérieur pour augmenter le montant mensuel de votre pension. Cependant, vous ignorez peut-être de quelle façon le coût de rachat est calculé ou à quel point il peut être avantageux pour vous d'effectuer le rachat aussi tôt que possible.

## QUELS SONT LES TYPES DE SERVICE RACHETABLES?

Vous trouverez une liste complète dans le livret sur le rachat de service, accessible à partir de la page [www.vestcor.org/rrspnb](http://www.vestcor.org/rrspnb); la plupart des services pouvant être rachetés font partie de l'une des deux catégories suivantes :

### SERVICE AYANT DONNÉ LIEU À UN REMBOURSEMENT

Si vous avez cotisé au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) alors que vous occupiez un autre poste et obtenu un remboursement de vos cotisations (ou de la valeur de terminaison le cas échéant) en quittant ce poste, puis que vous occupez de nouveau un poste vous permettant de cotiser au régime, vous pouvez racheter la période de service pour laquelle vous avez eu un remboursement. Vous pouvez également racheter certaines périodes de service pour lesquelles vous avez obtenu un remboursement d'un autre régime de retraite provincial, du gouvernement du Canada (y compris de tout organisme ou société d'État) ou d'une autre administration provinciale ou territoriale au pays.

### AUTRES PÉRIODES DE SERVICE ANTÉRIEUR

Ces périodes comprennent les congés non payés autorisés (p. ex. les congés de maternité), les périodes de service à temps plein ou à temps partiel sans cotisation au RRSPNB, les périodes d'attente pour invalidité de longue durée et les périodes de service en tant que député.

## COMMENT LE COÛT DE RACHAT DE SERVICE EST-IL CALCULÉ?

Dans la plupart des cas, le coût de rachat correspond au **plus élevé de deux montants**, soit le montant des cotisations manquantes au Régime, basé sur le taux de cotisation pour service courant et votre salaire actuel, ou la valeur de terminaison ajustée\*. Cela dit, certains types de période de service comme les congés non payés autorisés, vous permettent de racheter votre service en fonction de la méthodologie des cotisations mentionnée précédemment. Dans le cas de congés approuvés, si vous vous y prenez assez tôt, vous pourriez les racheter dans l'année suivant votre retour au travail.

Quel que soit le type de service racheté, il est souvent avantageux d'effectuer le rachat le plus tôt possible, car le coût de rachat augmente habituellement en fonction de votre âge et de votre salaire. Mais peu importe le moment du rachat, Vestcor n'exige aucuns frais de traitement.

\*Valeur de terminaison ajustée

Cette valeur actuarielle représente le coût réel au RRSPNB pour vous verser les prestations que vous avez rachetées à votre retraite. Elle est calculée selon certaines hypothèses liées au Régime et d'autres facteurs tels que l'âge et le salaire.

## QUEL EST LE PROCESSUS?

Pour demander un rachat de service, communiquez avec votre employeur et remplissez un formulaire de demande.

Dans les 60 jours suivant la réception de votre demande, Vestcor vous fera parvenir des documents précisant :

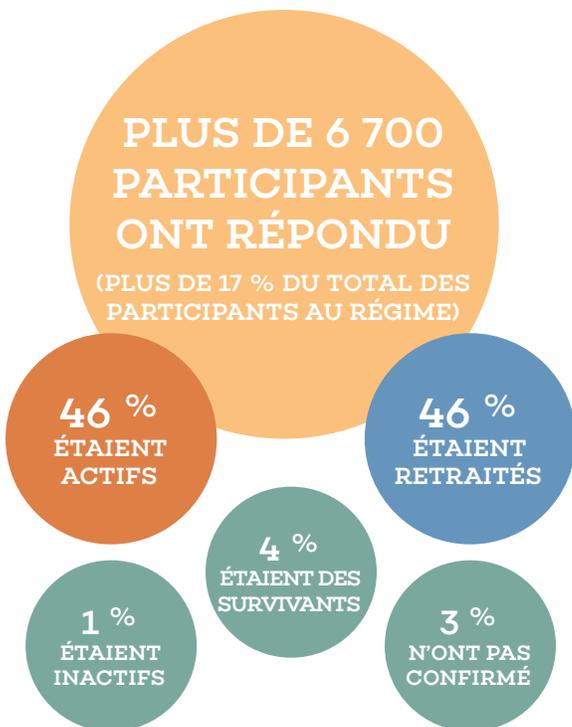
- le coût de rachat du service;
- le montant des prestations associé à la période de service que vous allez racheter;
- les options de paiement;
- les échéances importantes.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le rachat de service au [www.vestcor.org/conges](http://www.vestcor.org/conges).

# SONDAGE AUPRÈS DES PARTICIPANTS AU RRSPNB

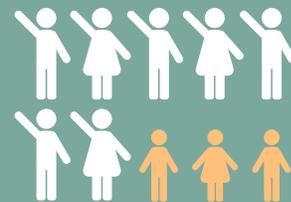
Nous remercions tous les participants qui ont pris le temps de répondre au sondage. Vos réponses aideront à orienter nos priorités stratégiques à l'avenir. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de vos réponses.

## NOMBRE TOTAL



## GOUVERNANCE

7 participants sur dix savent que le RRSPNB est régi par un conseil des fiduciaires composé de participants et d'employeurs.



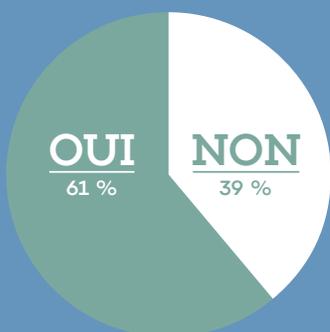
Lorsqu'on leur a demandé s'ils croyaient que le conseil des fiduciaires du RRSPNB possédait l'expertise nécessaire pour gérer le régime de façon efficace et judicieuse, les participants ont répondu :



Renseignez-vous sur l'expérience et l'expertise de votre conseil en lisant leurs biographies, leurs réalisations et plus au [www.vestcor.org/rrspnb](http://www.vestcor.org/rrspnb). Visitez la section «Gestion du régime».

## RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE (RCV)

Lorsque nous avons demandé aux participants s'ils savaient que le rajustement au coût de la vie avait été versé à tous les participants l'an dernier, 61 % d'entre eux ont répondu oui. Saviez-vous que le rajustement au coût de la vie a une incidence positive sur les prestations de retraite de tous les participants, peu importe s'ils sont actifs, retraités ou s'ils reçoivent des prestations différées?



## 6 ANNÉES CONSÉCUTIVES

En fait, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le rajustement au coût de la vie aura été accordé aux participants pendant 6 années consécutives depuis la conversion du régime.

## AGA

Lorsqu'on lui a demandé s'il était au courant que le conseil organisait une assemblée générale annuelle :



Nous avons entendu vos commentaires et apporterons d'importants changements à la réunion annuelle de cette année. Nous organiserons à la place une assemblée annuelle d'information - consultez la page suivante pour en savoir davantage.

Avez-vous visité le nouveau site Web du RRSPNB?

**VESTCOR.ORG/RRSPNB**

Vous y trouverez des formulaires, le calculateur de pension, des livrets à l'intention des participants, des documents constitutifs, des résultats financiers, et bien plus!

# RÉSERVEZ LA DATE!

## VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE RÉGIME DE RETRAITE?

Assistez à l'assemblée annuelle d'information du RRSPNB pour en apprendre au sujet :

- de la santé financière de votre régime, y compris les résultats financiers et la viabilité financière
- des éléments de base de votre régime
- des répercussions possibles sur votre pension des divers événements dans votre vie
- des membres de votre conseil des fiduciaires et de leurs fonctions.

Cette année, l'assemblée d'information se tiendra à Fredericton (N.-B.). Le lieu sera annoncé ultérieurement.



Venez ou joignez-vous à nous par diffusion sur le Web le mercredi 25 septembre 2019.

Inscrivez-vous pour obtenir des mises à jour au site [www.vestcor.org/RRSPNB-Assemblee2019](http://www.vestcor.org/RRSPNB-Assemblee2019).

## POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement est un important outil de gouvernance dont se sert le conseil des fiduciaires pour gérer les risques liés au Régime de pension et rajuster les prestations ou les niveaux de cotisation en cas d'excédent ou de déficit.

Pour obtenir un sommaire de l'information fournie dans la politique de financement, rendez-vous au [www.vestcor.org/rrspnb](http://www.vestcor.org/rrspnb).

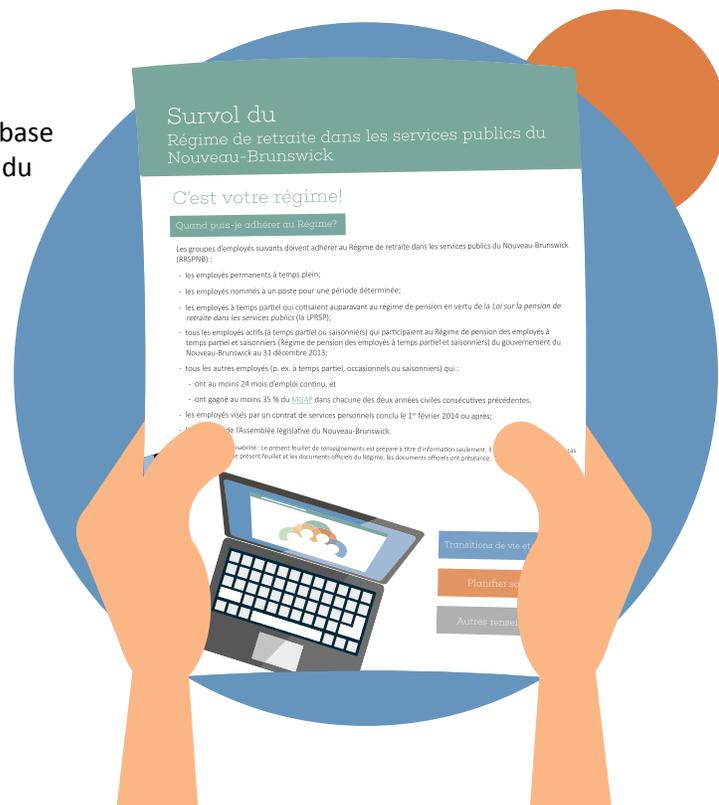
## SURVOL DU RRSPNB

Vous croyez qu'un document simplifié expliquant les notions de base du RRSPNB vous serait utile? Bonne nouvelle! La version à jour du document Survol du RRSPNB saura répondre à vos besoins.

Conçu pour les nouveaux participants ou pour les participants qui veulent se rafraîchir la mémoire, ce document offre un aperçu court, mais complet de plusieurs éléments importants du RRSPNB.

Vous voulez connaître le montant de vos cotisations au Régime? Vous vous demandez comment vos prestations de pension sont calculées? Vous aimeriez connaître l'influence de vos transitions de vie sur votre pension? Tout est dans le survol!

Ce document est accessible à partir de la page [www.vestcor.org/rrspnb](http://www.vestcor.org/rrspnb) sous «Livrets».



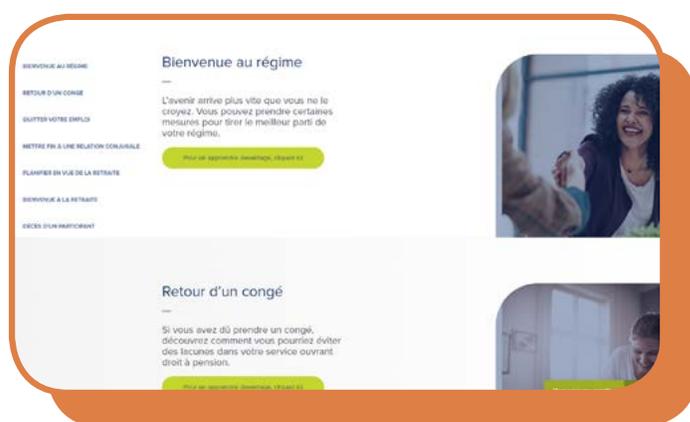
# ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Vous êtes-vous déjà demandé quelles seront les répercussions de vos transitions de vie sur votre pension? Sur son site Web, Vestcor a ajouté une section pour vous aider à trouver facilement réponse à vos questions.

Cette nouvelle section s'intitule Événements de la vie, et vous pouvez y naviguer en fonction de l'étape à laquelle vous en êtes dans votre vie. Elle se divise en différentes sous-sections :

- **Bienvenue au régime**
- **Retour d'un congé**
- **Mettre fin à une relation conjugale**
- **Quitter votre emploi**
- **Planifier en vue de la retraite**
- **Bienvenue à la retraite**
- **Décès d'un participant**

Rendez-vous au [www.vestcor.org/evenements-de-la-vie](http://www.vestcor.org/evenements-de-la-vie) pour découvrir cette nouvelle section.



## LE POINT SUR LES ACTIONS EN JUSTICE

Comme il a été mentionné durant l'assemblée générale annuelle à l'automne 2018, le conseil, conjointement avec le gouvernement provincial, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (maintenant Vestcor) et certains syndicats, a été désigné comme défendeur dans une action en justice visant notamment à obtenir à même le fonds de pension des dommages-intérêts pour des présumés abus de confiance et violations de contrat ainsi que le paiement des dépens du demandeur à partir du fonds de pension.

Dans une action en justice distincte contre le gouvernement provincial, les demandeurs ont indiqué que, si le gouvernement ne paie pas leurs dépens, ils demanderont d'être indemnisés à même le fonds de pension.

Le fonds de pension a pour seul but de verser des pensions et de couvrir les coûts y afférents. Le conseil a retenu les services d'un conseiller juridique afin de se défendre et de défendre le fonds contre le paiement de dommages-intérêts ainsi que des dépens du demandeur.

Les participants recevront des nouvelles à ce sujet dans les bulletins à venir.

# MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs du RRSPNB. Par conséquent, le conseil des fiduciaires désire vous informer que le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'annexe A du texte du Régime a été modifiée pour inclure un rajustement au titre du coût de la vie de 1,88 %. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 12 décembre 2018.

La version à jour du texte du RRSPNB se trouve sur la page Web suivante : [www.vestcor.org/rrspnb](http://www.vestcor.org/rrspnb).

## CONSEILS POUR LES RETRAITÉS



### MISE À JOUR DE VOS RENSEIGNEMENTS

- Vous déménagez bientôt? Vous pouvez communiquer votre nouvelle adresse à Vestcor en remplissant le formulaire de changement d'adresse : [www.vestcor.org/adresse](http://www.vestcor.org/adresse). Si vous préférez, vous pouvez communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012.
- Si vous deviez de l'argent au cours des dernières années après avoir produit votre déclaration de revenus, vous pourriez envisager d'accroître le montant d'impôt à retenir sur le montant mensuel de votre pension. Ainsi, vous pourriez réduire le montant dû lorsque vous produirez votre prochaine déclaration de revenus. Pour ce faire, remplissez le formulaire de demande de retenue d'impôt : [www.vestcor.org/impot](http://www.vestcor.org/impot).
- Vous avez ouvert un nouveau compte bancaire? Vous pouvez communiquer vos nouveaux renseignements bancaires à Vestcor en remplissant le formulaire suivant : [www.vestcor.org/depot](http://www.vestcor.org/depot). Vous pouvez aussi communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012. Gardez votre ancien compte ouvert jusqu'à ce qu'un paiement ait été déposé dans votre nouveau compte.

